

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE
INTERCOMMUNAL (RPI) RONTIGNON-NARCASTET
JEUDI 7 NOVEMBRE 2024, 18H00**

Étaient présents

Les parents d'élèves délégués : Mmes Schumacher, Beuillé et Godard pour l'école de Rontignon, Mmes Fintoni et Becker, pour l'école de Narcastet ;

Pour la municipalité de Narcastet .. : M. Faux et Mme Molesin ;

Pour la municipalité de Rontignon ... : M. Dudret et Mme Del-Regno ;

Les enseignants..... : Mmes Orine, Pitaval et Touyarou pour l'école de Narcastet, Mmes Barrière, Riutort et M. Bourlier pour l'école de Rontignon.

Un tour de table est réalisé pour que les membres du conseil se présentent.

Excusés : M Camon (Inspecteur de l'Éducation Nationale), Mme Rodrigues et Mme Bonhomme (délégués parents d'élèves Narcastet)

1. Fusion des conseils d'école

Dans un souci de continuité pédagogique et d'organisation au sein du regroupement pédagogique intercommunal (RPI), il est proposé aux conseils d'école de Rontignon et Narcastet de fusionner.

Vote : cette proposition est acceptée à l'unanimité.

2. Élection des représentants des parents d'élèves, vote du mode de scrutin pour l'année 2025-2026

Pour l'année 2024-2025 à l'école de Rontignon ont été élues Mmes Schumacher Catherine, Beuillé Alexandra et Godard Pauline.

Pour l'année 2024-2025 à l'école de Narcastet ont été élues Mmes Rodrigues Marie-Flore, Fintoni Adeline, Becker Marjorie et Bonhomme Morgane.

Comme l'an passé, le vote électronique est autorisé comme vote pour les écoles.

Cependant, la même problématique reste de mise, celui-ci reste payant...

Si d'ici la rentrée 2025 l'application devenait gratuite, les directrices souhaitent pouvoir l'utiliser.

Si cette application n'est pas gratuite, le vote par correspondance sera le seul moyen proposé lors des élections.

Cette proposition doit être votée en conseil d'école.

Vote : Proposition acceptée à l'unanimité.

3. Effectifs, répartition et organisation des classes

A. Effectifs 2024-2025 :

PS	MS	GS	CP
14	15	14	18
CE1	CE2	CM1	CM2
15	18	12	19

B. Répartition des enfants à ce jour :

125 élèves sont scolarisés sur le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) soit une moyenne de 20,83 élèves par classe.

À noter qu'une demande d'inscription a été faite pour le mois de janvier 2025, suite à un emménagement pendant les vacances de Noël, en MS.

Les enfants du cycle 1 et les CP sont à l'école de Rontignon (soit 61 enfants, 62 en janvier).

Les enfants du CE1 au CM2 sont à l'école de Narcastet (soit 64 enfants).

C. Organisation des classes :

- Rontignon
Mme Barrière (classe PS/GS) : 7 PS/ 15 GS : 22 élèves ;
M Bourlier (classe PS/MS) : 7 PS / 14 MS : 21 élèves ;
Mme Riutort (classe CP) : 18 élèves de CP.
- Narcastet
Mme Orine (classe CE1/CE2) : 15 CE1/6 CE2 : 21 élèves ;
Mme Touyarou (classe CE2/CM1) : 12 CE2/12 CM1 : 24 élèves ;
Mme Pitaval (classe CM2) : 19 CM2 : 19 élèves.

4. Effectifs prévisionnels rentrée scolaire 2025-2026

A. Prévisionnel rentrée 2025/2026

L'Inspection Académique va demander aux directrices les prévisions d'effectifs pour la fin du mois de novembre.

B. Naissances sur les communes :

2022 :

Narcastet : 8

Rontignon : 7

soit un total de 15 enfants.

19 élèves de CM2 quitteront le RPI, 15 PS pourraient entrer dans le RPI.

C. Effectif prévisionnel du RPI à la rentrée 2025 :

PS	MS	GS	CP
15	14	15	15
CE1	CE2	CM1	CM2
18	15	18	12

Total Rontignon : 59 (moyenne : 19,66 par classe).

Total Narcastet : 63 (moyenne : 21 par classe).

Total RPI : 121 soit une moyenne de 20,33 par classe.

Toutes les personnes concernées sont invitées à se présenter le plus tôt possible afin d'anticiper d'éventuelles modifications dans ces prévisions.

5. Vote du règlement intérieur 2024-2025

Comme tous les ans, lors du premier conseil d'école, le règlement intérieur doit être voté avant d'être envoyé aux familles.

Pas de changement pour cette année.

Vote : le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

6. Évaluation d'école

Cette année, notre RPI fait partie du dispositif Evaluation d'école en regroupement avec les écoles d'Uzos et de Mazères-Lezons.

C'est un dispositif mis en place par l'Etat, qui sera renouvelé tous les 5 ans.

Il se déroule en deux temps :

1. Une auto-évaluation réalisée par les enseignants ;
2. Une visite d'évaluateurs externes qui observent comment fonctionne l'école et interrogent les différents acteurs.

Les différents acteurs associés pour réaliser cette évaluation sont les équipes enseignantes, les élèves, les mairies et les parents d'élèves.

Dans un premier temps les enseignants vont proposer des questionnaires élaborés en prenant appui sur des modèles fournis par le ministère de l'Education Nationale. Il y en a 4. Ils vont permettre de faire émerger les points forts et les réussites ainsi que les points de vigilance et les marges de progrès dans 4 domaines :

- A. Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement ;
- B. La vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire ;
- C. Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement ;
- D. L'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial.

Les questionnaires sont à destination :

- Des enseignants eux-mêmes ;
- Des personnels non-enseignants (ATSEM, AESH, périscolaire) ;
- Des élèves d'élémentaire;
- Des parents d'élèves.

À la suite de l'étude du contexte de l'école et des résultats des questionnaires, les enseignants des 4 écoles réfléchiront à des objectifs et des actions à mettre en place et réaliseront un rapport d'auto-évaluation qu'ils rendront en janvier à l'équipe d'évaluateurs externes.

Les évaluateurs externes sont des Inspecteurs de l'Education Nationale, des conseillers pédagogiques, etc. Ces évaluateurs viendront ensuite dans les écoles observer le fonctionnement en prenant appui sur le rapport d'auto-évaluation. Ils rencontreront les parents d'élèves, les maires, le personnel communal dans le but d'accompagner les équipes à déterminer leurs objectifs pour la suite.

L'étape suivante, l'année prochaine, sera l'écriture d'un nouveau projet d'école qui prendra en compte les conclusions de l'évaluation d'école.

Les directrices vont transmettre aux parents d'élèves un lien par courrier électronique pour répondre au questionnaire. Les enfants répondront sur papier de manière anonyme. La mairie se chargera de transmettre les questionnaires à ses agents (ATSEM, service de garderie, de cantine...).

7. **Le point financier** : présentation des bilans des comptes des coopératives scolaires pour l'année 2023-2024.

Les bilans exposés sont consultables dans les écoles par toutes les personnes faisant partie de la communauté éducative de l'école.

À Rontignon, un déficit de 1933 euros est constaté sur l'exercice 2023-2024 ; il est dû à un report de dépenses de l'année précédente. L'apport de l'APE étant conséquent (autour de 4 000 euros) et le solde du compte étant largement bénéficiaire, il a été décidé de ne pas demander aux parents de participations spécifiques pour les sorties et projets pédagogiques de l'année.

A Narcastet également, l'exercice est déficitaire de 500 euros et le solde est bénéficiaire. Une participation sera demandée aux parents pour le voyage scolaire.

8. **Projets pédagogiques 2024-2025**

Les projets pédagogiques sont détaillés en annexe.

9. **Points Mairie de Rontignon :**

- **Sortie de la garderie du soir**

Le maire de Rontignon informe l'assemblée que lorsque les enfants quittent l'école sans rester à la garderie, alors que celle-ci est pratiquée dans la cour de l'école, nombreux sont ceux qui profitent du beau temps avec leurs parents pour jouer dans l'espace public emménagé.

Cette situation serait neutre pour la garderie si le comportement de certains enfants n'interférait pas avec ceux restés dans la cour de l'école et ainsi perturbe le bon fonctionnement de la garderie sans que leurs propres parents interviennent pour y remédier.

- **Date du goûter de Noël**

Monsieur le maire de Rontignon informe l'assemblée que le traditionnel goûter de Noël est programmé le vendredi 20 décembre, la veille des vacances.

10. Manifestations :

- **Célébration du 11 novembre** : la cérémonie du 11 novembre se déroulera à Rontignon à 11h15.
Les enfants des deux écoles chanteront « l'Hymne à la fraternité » sur l'air de la 9^e symphonie de Beethoven afin que le chant soit adapté aux élèves des 3 cycles.
Monsieur le maire de Rontignon intervient en rappelant que la loi du 28 février 2012 a élargi la portée de ce souvenir à l'ensemble des Morts pour la France y compris pour les morts en opérations extérieures. Le 11 Novembre est la commémoration de la victoire et de la paix, anniversaire de l'armistice de 1918 et hommage à tous les Morts pour la France.
Il rappelle que la connaissance de l'hymne national fait partie des attendus des cycles 2 et 3 de l'enseignement moral et civique.
Il indique aussi avoir suggéré que les enfants des écoles chantent le « couplet des enfants », couplet qui fut rajouté au regard de paroles estimées trop violentes du premier couplet.
Le déroulé de la cérémonie impose que les enfants interviennent en conclusion de la cérémonie.
- **Goûters de Noël** :
 - 1/ proposition des enseignantes de l'école de Rontignon : le vendredi 20 décembre.
 - 2/ proposition des enseignantes de l'école de Narcastet : le vendredi 20 décembre.
- **Chorale de Noël** : cette année, les familles seront invitées à venir le vendredi 6 décembre, à partir de 18h30, écouter les enfants de la Petite Section au CP qui interpréteront des chants de Noël. Ce moment sera suivi de la venue du Père Noël et d'un marché de Noël organisé par l'APE en partenariat avec l'ASCUR et la mairie.
- **Fête des écoles** : il est proposé le vendredi 20 juin, la fête de Rontignon ayant lieu le 28 juin.

La séance est levée à 19h15.